

Jussies* (grandes fleurs & faux-pourpier)

*l'arrêté ministériel du 14/02/2018 interdit la culture, le transport, la vente et l'échange de Jussies exotiques.

Ludwigia grandiflora, L. peploides
Famille des Onagracées



PAYS D'ORIGINE

Amérique du Sud

DESCRIPTION

Plantes aquatiques à tiges enracinées au fond. Feuilles lancéolées ou ovales, alternes. Tiges florifères émergées de 10 à 40 cm. Fleurs jaunes odorantes, très visibles. *Confusion possible avec la jussie des marais, indigène, mais à fleurs très discrètes et feuilles plus petites.*

MULTIPLICATION

Très forte capacité de bouturage de tiges. Reproduction sexuée possible.

HABITATS

Les jussies exotiques colonisent les eaux stagnantes (étangs, mares...) à faiblement courantes (cours d'eau, canaux), s'enracinant à des profondeurs atteignant 4m. Elles peuvent également s'implanter dans des milieux humides s'asséchant en été (prairies, pelouses en bords de cours d'eau ou de plans d'eau).

IMPACT

Les jussies forme des massifs très denses, concurrençant très fortement les autres espèces végétales ou même animales. Elles peuvent empêcher la pratique de la pêche et de la navigation.

BONS GESTES

* MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR



Il n'est pas souhaitable d'introduire des espèces végétales exotiques dans les milieux aquatiques : même artificiels, ce sont des milieux sensibles, susceptibles aussi d'être source de contamination pour le réseau hydrographique naturel.

* QUE FAIRE EN PRÉSENCE DE JUSSIES EXOTIQUES ?



Ne pas vidanger les plans d'eau colonisés au risque de disperser massivement la plante vers l'aval et de contaminer d'autres sites (NB : la vidange d'un plan d'eau est soumise à la Loi sur l'eau et doit à ce titre faire l'objet d'une déclaration ou demande autorisation auprès des services de l'État.)



Arrachage depuis la berge ou une embarcation : au croc ou au râteau pour de petits massifs, avec des moyens mécaniques (griffe hydraulique embarquée) pour des massifs importants.



Avant l'arrachage, prendre des dispositions (placer un filet ou un barrage flottant) pour éviter que des fragments de plantes ne s'enracinent plus loin.



Stocker les déchets en tas sur un sol sec



Signaler leur présence sur le territoire via le site internet

Et d'autres encore...
Pour en savoir plus :

Des fiches descriptives
en ligne sur notre site

